



Liste des établissements pour enfants déficients visuels

Centre Angèle Vannier - SAAAIS

5, rue Albert Martin

35000 - **RENNES**

Tél. 02.99.53.61.33 - Fax. 02.99.51.18.31

E-mail : cesdva35@wanadoo.fr

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Etablissement Privé géré par A.D.P.E.P. 35

40 places - Mixte - 3 ans / 20 ans

Mode de suivi : *Intervention à domicile, milieu ordinaire, milieu ouvert.*

Centre Angèle Vannier - SEES - SEHA

5, rue Albert Martin

35000 - **RENNES**

Tél. 02.99.53.61.33 - Fax. 02.99.51.18.31

E-mail : cesdva35@wanadoo.fr

Institut d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles

Etablissement Privé géré par A.D.P.E.P. 35

50 places - Mixte - 6 ans / 12 ans

Mode de suivi : *Accueil de jour (semi-internat).*

Centre Angèle Vannier - SPFS

5, rue Albert Martin

35000 - **RENNES**

Tél. 02.99.53.61.33 - Fax. 02.99.51.18.31

E-mail : cesdva35@wanadoo.fr

Centre d'accueil familial spécialisé

Etablissement Privé géré par A.D.P.E.P. 35

6 places - Mixte - 3 ans / 20 ans

Mode de suivi : *Famille d'accueil.*

Hors Département

Centre éducatif rural d'aveugles et de déficients visuels

La Villeneuve Sainte-Odile

22640 - **PLENEE JUGON**

Tél. 02.96.31.82.87 - Fax. 02.96.34.51.96

E-mail : centreeducatif@wanadoo.fr

institut d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles

Etablissement Privé géré par Association Voir Ensemble

56 places - Mixte - 13 ans / 20 ans

Mode de suivi : *Hébergement complet - Hébergement de semaine.*

Activités de production : *Production agricole et horticole sur exploitation attenante au centre.*

Lycée Professionnel L E L O U P - B O U H I E R

11 bd de Launay

44100 Nantes

Tel : 02.40.73.16.34

Fax : 02.40.73.65.25

Email : ce.0440116m@ac-nantes.fr

Site internet : <http://leloup-bouhier-lp44.ac-nantes.fr/accueil.htm>

Mode de suivi : intégration et selon différentes modalités, de jeunes handicapés moteurs et sensoriels et ceci, grâce à la présence de L'APAJH. Afin de réussir son objectif, l'APAJH met en œuvre certains moyens :

L'organisation de transports scolaires

L'organisation d'hébergement

Hébergement en internat ou par placement dans des familles d'accueil. Pour les élèves qui habitent hors de Nantes, les frais d'hébergement peuvent être couverts, en partie, par les allocations mensuelles. Pour rechercher des solutions d'hébergement, il est recommandé de prendre contact avec l'assistante sociale du Centre de soins, le plus tôt possible dans l'année qui précède l'admission